

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**SECTION**

**CESS - HUMANITES GENERALES**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DU TROISIEME DEGRE**

**CODE : 04 15 01 S20 D3**

**DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 13 juillet 2020,  
sur avis conforme du Conseil général**

# CESS – HUMANITES GENERALES

## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DU TROISIEME DEGRE

### 1. FINALITES DE LA SECTION

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette section doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

Cette section vise à permettre à l'étudiant de maîtriser les compétences terminales du 3<sup>ème</sup> degré telles que fixées par les référentiels des humanités générales et technologiques de l'enseignement secondaire de plein exercice approuvés par le Gouvernement de la Communauté française. Ces référentiels détaillent les processus (appliquer, connaître, transférer) et les ressources (savoirs disciplinaires et savoir-faire) entrant en jeu dans l'acquisition des compétences (conformément aux différents AGCF *déterminant les compétences terminales et savoirs requis à l'issue de la section de transition des humanités générales et technologiques*).

Ces acquis d'apprentissage permettent à l'étudiant d'accéder à l'enseignement supérieur.

En outre, cette section contribuera à lui fournir les techniques pour:

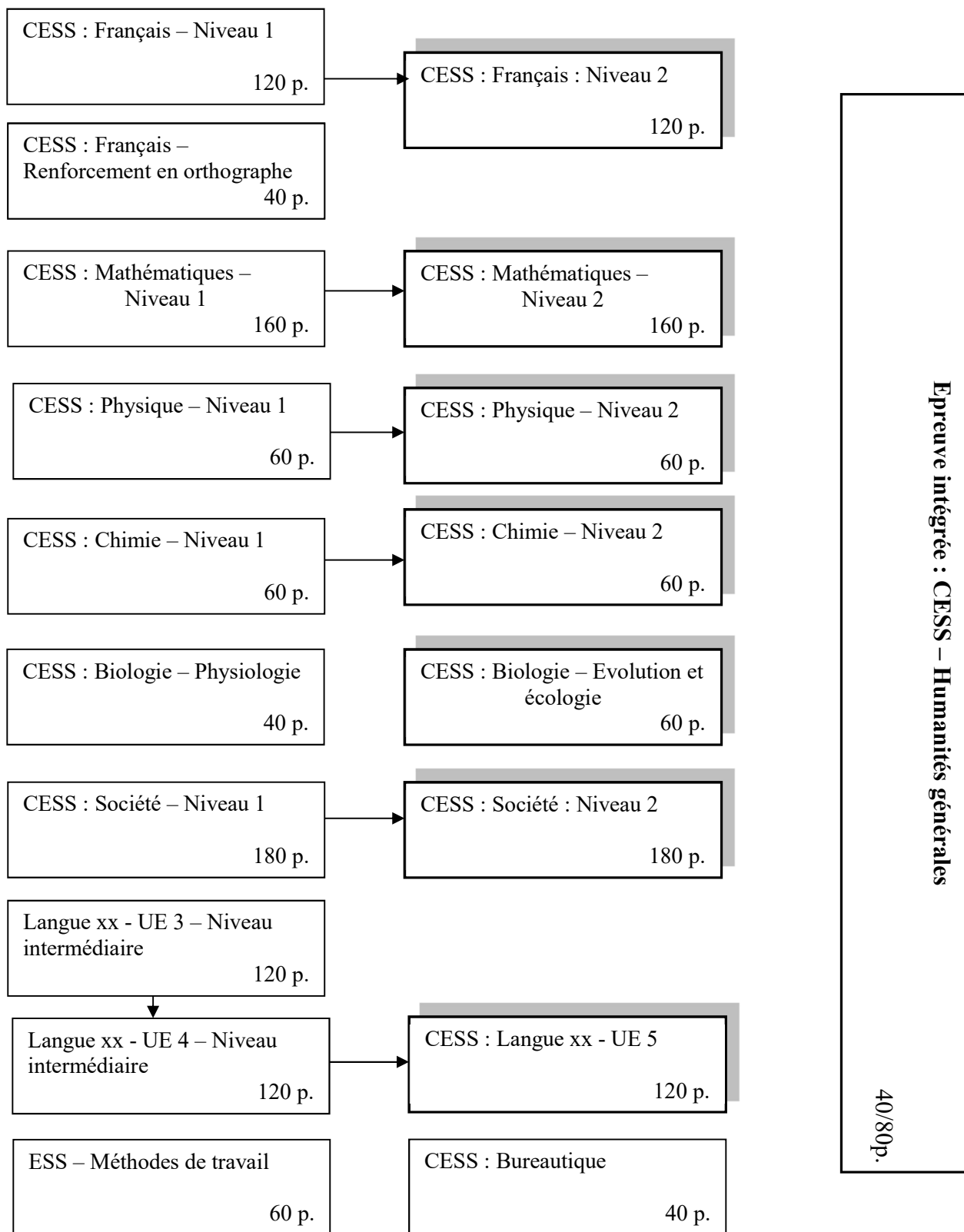
- ◆ accéder à des ressources et à sélectionner des informations pertinentes en développant son esprit critique ;
- ◆ le former à la démarche scientifique ;
- ◆ lui faire acquérir de l'autonomie dans la construction de ses savoirs ;
- ◆ développer ses capacités à communiquer des idées et des raisonnements ;
- ◆ mettre en évidence les apports des diverses cultures ;
- ◆ renforcer la confiance en soi notamment en lui accordant le droit à l'erreur ;
- ◆ l'inscrire dans une perspective citoyenne en adoptant un comportement responsable.

## 2. UNITES D'ENSEIGNEMENT CONSTITUTIVES DE LA SECTION

Intitulés	Classement de l'unité	Codification de l'unité	Code du domaine de formation	Unités déterminantes	Nombre de périodes
CESS : Français – Niveau 1	ESST	033201 U21 D2	001		<b>120</b>
CESS : Français – Renforcement en orthographe	ESST	038102 U21 D1	001		<b>40</b>
CESS : Français – Niveau 2	ESST	033202 U21 D2	001	x	<b>120</b>
CESS : Mathématiques – Niveau 1	ESST	011201 U21 D2	001		<b>160</b>
CESS : Mathématiques – Niveau 2	ESST	011202 U21 D2	001	x	<b>160</b>
CESS : Biologie - Physiologie	ESST	021131 U21 D1	001		<b>40</b>
CESS : Biologie - Evolution et écologie	ESST	021132 U21 D1	001	x	<b>60</b>
CESS : Physique – Niveau 1	ESST	021331 U21 D1	001		<b>60</b>
CESS : Physique – Niveau 2	ESST	021332 U21 D1	001	x	<b>60</b>
CESS : Chimie – Niveau 1	ESST	021231 U21 D1	001		<b>60</b>
CESS : Chimie – Niveau 2	ESST	021232 U21 D1	001	x	<b>60</b>
CESS : Société – Niveau 1	ESST	050201 U21 D2	001		<b>180</b>
CESS : Société – Niveau 2	ESST	050202 U21 D2	001	x	<b>180</b>
ESS – Méthodes de travail	ESST	971111 U21 D2	903		<b>60</b>
Langue Néerlandais - UE 3 – Niveau intermédiaire ou Langue Anglais - UE 3 – Niveau intermédiaire ou Langue Allemand - UE 3 – Niveau intermédiaire	ESST	730121U21D2  730221U21D2  730321U21D2	705		<b>120</b>
Langue Néerlandais - UE 4 – Niveau intermédiaire ou Langue Anglais - UE 4 – Niveau intermédiaire ou Langue Allemand - UE 4 – Niveau intermédiaire	ESST	730122U21D2  730222U21D2  730322U21D2	705		<b>120</b>
CESS : Langue : Néerlandais – UE 5 ou CESS : Langue : Anglais – UE 5 ou CESS : Langue : Allemand – UE 5	ESST	730127U21D1  730227U21D1  730327U21D1	705	X	<b>120</b>
CESS : Bureautique	ESST	754120 U21 D2	709		<b>40</b>
Epreuve intégrée de la section : CESS – Humanités générales	ESSQ	041501 U22 D2	001		<b>80/40</b>

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'étudiant	1840
B) nombre de périodes professeur	1800

### 3. SCHEMA DE CAPITALISATION



#### **4. TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION**

Certificat d'enseignement secondaire supérieur - CESS.